

# Diriger dans le cadre des opérations de paix des Nations Unies



## AUTEUR DU COURS

Lieutenant général (à la retraite) Jasbir Lidder

## ÉDITEUR DE LA SÉRIE

Ramona Taheri



Institut de Formation aux Opérations de Paix\*  
*Étudiez les opérations humanitaires et de paix, partout, en tout temps*





# Diriger dans le cadre des opérations de paix des Nations Unies



*Suite aux récentes attaques dans le centre du Mali, Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a réagi en organisant des patrouilles à pied et en véhicule plus fréquentes et plus robustes. Sur le marché de Bandiagara, des patrouilles régulières conjointes sont menées par des officiers de l'UNPOL et des forces de sécurité maliennes, dans le but d'aider à instaurer la confiance au sein de la communauté locale et de contribuer à une paix durable dans la région. Les convois de patrouilles rencontrent des représentants du gouvernement et de l'armée et discutent avec des civils le long de la route. Des policiers de l'ONU saluent un officier des forces de sécurité maliennes. 3 juin 2019. Photo ONU par Gema Cortes.*

## AUTEUR DU COURS

Lieutenant général (à la retraite) Jasbir Lidder

## ÉDITEUR DE LA SÉRIE

Ramona Taheri

## CONTRIBUTEURS

Erin Lyons • Ivan Moore • Elisabeth Rosenbaum Maurer • Gemma Ruffino • Colonel Jesus Gil Ruiz



Institut de Formation aux Opérations de Paix\*  
Étudiez les opérations humanitaires et de paix, partout, en tout temps



© 2025 Institut de Formation aux Opérations de Paix\*

\*Peace Operations Training Institute® Reg. U.S. Pat & Tm. Off

Tous droits réservés.

Ce cours est distribué gratuitement par l'Institut de formation aux opérations de paix aux étudiants du monde entier.

Institut de Formation aux Opérations de Paix

9609 Gayton Rd, Suite 201

Richmond, VA 23238, États-Unis

[www.peaceopstraining.org/fr/](http://www.peaceopstraining.org/fr/)

Première édition: 1997 par le capitaine Jean Michel Faure

Deuxième édition: 2004 par le major-général Tim Ford, Forces australiennes (retraité)

Troisième édition: 2012 par le major-général Tim Ford, Forces australiennes (retraité)

Quatrième édition: 2018 par le major-général Tim Ford, Forces australiennes (retraité)

Cinquième édition: 2023 par le général de corps d'armée Jasbir Lidder (retraité)

L'information contenue dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'Institut de formation aux opérations de paix (POTI), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) des organes des Nations Unies ou des organisations affiliées. Le POTI est une organisation non gouvernementale (ONG) indépendante à but non lucrative enregistrée auprès du Service du revenu interne des États-Unis d'Amérique comme une organisation 501(c)(3). Bien que tous les efforts aient été déployés pour vérifier le contenu de ce cours, le POTI et le/les Auteurs du cours déclinent toute responsabilité pour les faits et opinions contenus dans le texte, qui ont été assimilés en grande partie à partir de médias ouverts et d'autres sources indépendantes. Ce cours a été rédigé comme un document pédagogique et didactique conforme à la politique et à la doctrine existantes des Nations Unies, mais ce cours n'établit ni ne promulgue de doctrine. Seuls les documents des Nations Unies officiellement vérifiés et approuvés peuvent établir ou promulguer la politique ou la doctrine des Nations Unies. Des informations avec des points de vue diamétralement opposés sont parfois fournies sur des sujets donnés pour stimuler l'intérêt académique et sont conformes aux normes de la poursuite académique pure et libre.

Les versions de ce cours offertes dans d'autres langues peuvent différer légèrement de la copie principale en anglais. Les traducteurs s'efforcent de préserver l'intégrité du matériel.

# Diriger dans le cadre des opérations de paix des Nations Unies

## Table des matières

---

|                                                                                     |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Avant-propos.....                                                                   | viii      |
| Méthode pédagogique.....                                                            | ix        |
| <b>Leçon 1    L'architecture de paix et de sécurité des Nations Unies.....</b>      | <b>10</b> |
| Section 1.1    Le système des Nations Unies.....                                    | 11        |
| Section 1.2    Organes et agences des Nations Unies.....                            | 14        |
| Section 1.3    Opérations de paix des Nations Unies.....                            | 18        |
| Section 1.4    Réformes des Nations Unies.....                                      | 22        |
| <b>Leçon 2    Planification stratégique des Nations Unies .....</b>                 | <b>26</b> |
| Section 2.1    L'architecture de paix et de sécurité des Nations Unies.....         | 27        |
| Section 2.2    Le DPD et le département de l'appui opérationnel (DOS).....          | 30        |
| Section 2.3    Principes fondamentaux des opérations de paix des Nations Unies..... | 32        |
| Section 2.4    Structure et rôles de la mission des Nations Unies.....              | 36        |
| Section 2.5    Formation et évaluation au sein des Nations Unies.....               | 40        |

|                |                                                                    |           |
|----------------|--------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Leçon 3</b> | <b>Optimiser la multidimensionnalité.....</b>                      | <b>45</b> |
| Section 3.1    | Le paysage changeant des opérations de paix des Nations Unies..... | 46        |
| Section 3.2    | Mandats et moyens.....                                             | 49        |
| Section 3.3    | Synergie mondiale et partenariats régionaux.....                   | 49        |
| Section 3.4    | Pays contributeurs de contingents.....                             | 54        |
| <b>Leçon 4</b> | <b>Comprendre le leadership de la mission .....</b>                | <b>61</b> |
| Section 4.1    | Leadership contemporain au sein du système des Nations Unies ..... | 62        |
| Section 4.2    | Chaîne de commandement des Nations Unies.....                      | 66        |
| Section 4.3    | Opérations de paix des Nations Unies .....                         | 69        |
| Section 4.4    | Leadership et autorité au sein des missions sur le terrain .....   | 71        |
| <b>Leçon 5</b> | <b>Des opérations de paix efficaces .....</b>                      | <b>78</b> |
| Section 5.1    | Optimiser l'intégration .....                                      | 79        |
| Section 5.2    | Parvenir à des solutions politiques .....                          | 81        |
| Section 5.3    | Instaurer un environnement sûr et sécurisé .....                   | 84        |
| Section 5.4    | Coordination civilo-militaire .....                                | 89        |
| <b>Leçon 6</b> | <b>Questions transversales dans les opérations de paix.....</b>    | <b>97</b> |
| Section 6.1    | Protection des civils .....                                        | 98        |
| Section 6.2    | Les femmes, la paix et la sécurité .....                           | 102       |
| Section 6.3    | Droits de l'homme .....                                            | 108       |
| Section 6.4    | Communication stratégique .....                                    | 110       |
| Section 6.5    | Sûreté et sécurité .....                                           | 112       |
| Section 6.6    | Déontologie et discipline .....                                    | 115       |

|                                                                              |                                           |            |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------|
| <b>Leçon 7</b>                                                               | <b>Soutien aux missions.....</b>          | <b>120</b> |
| Section 7.1                                                                  | Soutien stratégique opérationnel.....     | 121        |
| Section 7.2                                                                  | Soutien à la mission sur le terrain ..... | 123        |
| Section 7.3                                                                  | Approvisionnement de l'armée .....        | 125        |
| Section 7.4                                                                  | Logistique opérationnelle.....            | 128        |
| <b>Annexes</b>                                                               |                                           |            |
| Annexe A :                                                                   | Liste des abréviations et acronymes ..... | 144        |
| Annexe B:                                                                    | Glossaire.....                            | 149        |
| Au sujet de l'auteur : Lieutenant général (à la retraite) Jasbir Lidder..... |                                           | 152        |
| Instructions pour l'Examen de fin de cours.....                              |                                           | 153        |

### Écrire à l'auteur du cours »



Si vous avez une question sur le leadership dans le système des Nations Unies ou si vous souhaitez obtenir des clarifications sur un sujet du cours, utiliser la fonction « Question pour l'auteur du cours » dans la salle de classe pour écrire au Général de corps d'armée (à la retraite) Jasbir Lidder.

## Avant-propos

L'environnement des opérations de paix a fondamentalement changé au cours de la dernière décennie, avec des divisions politiques, des menaces non conventionnelles et l'instabilité climatique. Par conséquent, les opérations de paix des Nations Unies ont besoin de dirigeants axés sur les résultats qui comprennent et s'adaptent à la nature transformatrice des nouveaux conflits. L'idée maîtresse et l'orientation de Diriger les opérations de paix des Nations Unies sont de fournir des connaissances et des orientations sur l'ensemble des activités qui engagent les chefs de mission sur le plan stratégique et opérationnel. L'accent est mis sur l'orientation des praticiens, complétée par des études de cas et une expérience sur le terrain. Le cours commence par une vue d'ensemble de l'architecture de paix et de sécurité des Nations Unies et des liens au sein du système des Nations Unies qui ont un impact sur les opérations de paix. Il aborde ensuite la planification stratégique par le Secrétariat et en mission, en mettant l'accent sur les processus interactifs qui aboutissent aux concepts et aux directives de la mission. Il aborde ensuite la convergence multidimensionnelle des parties prenantes, avec les chefs de file de l'État hôte et une approche centrée sur les personnes.

La culture de la manœuvre est recommandée pour la pensée stratégique et la coordination civilo-militaire. Enfin, le cours résume le soutien de mission flexible pour le ravitaillement à forte intensité opérationnelle et le maintien de la paix écologique, avec l'intégration de la technologie en tant que multiplicateur de force. Bien qu'il n'y ait pas de solutions fixes ou de modèles, j'espère que le cours motivera les dirigeants à appliquer une pensée originale pour des opérations de paix efficaces. Bonne chance !

— Général de corps d'armée (à la retraite) Jasbir Lidder, juin 2023.



*El-Ghassim Wane (debout à gauche), Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la MINUSMA, visite la région de Ménaka au Mali, en compagnie de responsables du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA). M. Wane passe en revue les troupes du Togo et du Nigéria qui servent avec la MINUSMA dans la région de Ménaka au Mali. 22 mars 2023. Photo de l'ONU par Harandane Dicko.*

## Méthode pédagogique

*Ce cours autorégulé vise à donner une flexibilité aux étudiants dans leur approche à l'apprentissage. Les suggestions suivantes visent à motiver et guider les étudiants concernant quelques éventuelles stratégies et les attentes minimales pour suivre et réussir ce cours :*

- Avant de commencer à étudier, consultez l'intégralité du cours. Notez les objectifs des leçons qui vous permettront d'avoir une idée de ce qui sera examiné tout au long du cours ;
- Le contenu vise à être pertinent et pratique. Au lieu de mémoriser des détails, efforcez-vous de comprendre les concepts et les perspectives globales du système des Nations Unies ;
- Mettez en place des lignes directrices sur la manière dont vous voulez gérer votre temps ; Étudiez le contenu de la leçon et les objectifs d'apprentissage. Au début de chaque leçon, orientez-vous vers les points principaux. Si vous le pouvez, lisez le texte deux fois afin de vous assurer une compréhension et une assimilation maximum, et espacez vos lectures ;
- Lorsque vous finissez une leçon, répondez au questionnaire. Pour toute erreur, retournez à la section correspondante et relisez-la en retenant les informations correctes ; et
- Après avoir étudié toutes les leçons, préparez-vous pour l'Examen de fin de cours en révisant les points principaux de chaque Leçon. Puis, connectez-vous à votre classe en ligne et passez l'Examen de fin de cours en une seule session.

» **» Accédez à votre classe virtuelle à l'adresse suivante :**  
**<<https://www.peaceopstraining.org/fr/users/user-login/?next=/fr/users/>> du monde entier.**

- Votre examen sera noté électroniquement. Si vous obtenez la note de passage de 75 pour cent ou une note supérieure un Certificat de réussite vous sera remis. Si vous obtenez une note inférieure à 75 pour cent vous aurez la possibilité de passer une deuxième version de l'Examen de fin de cours.

### Éléments principaux de votre classe virtuelle »

- Accès à tous vos cours ;
- Un environnement d'examen sécurisé pour finaliser votre formation ;
- Accès à des ressources de formation additionnelles, y compris des suppléments multimédias aux cours ; et
- Possibilité de télécharger votre Certificat de réussite pour tout cours complété.

## LEÇON 1

# L'architecture de paix et de sécurité des Nations Unies



«Le maintien de la paix des Nations Unies est un investissement dans la paix, la sécurité et la prospérité mondiales. Partout dans le monde, les Casques bleus sont l'expression concrète de la détermination de la Charte à [...] "préserver les générations futures du fléau de la guerre."»

— António Guterres

Photo ONU par Evan Schneider

### Dans cette leçon »

- Section 1.1 Le système des Nations Unies
- Section 1.2 Organes et agences des Nations Unies
- Section 1.3 Opérations de paix des Nations Unies
- Section 1.4 Réformes des Nations Unies

### Objectifs de la leçon »

- Rappeler le contexte et le rôle des opérations de paix des Nations Unies.
- Comprendre le système des Nations Unies et le rôle de ses agences, fonds et programmes.
- Apprendre les responsabilités de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations Unies.
- Comprendre l'autorisation et la catégorisation des opérations de paix des Nations Unies.
- Identifier les accords et les protocoles avec les États hôtes et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.
- Reconnaître les réformes des Nations Unies.



Mark Rutte (centre droit), Premier ministre des Pays-Bas, s'entretient avec Jacinda Ardern (centre gauche), ancienne Première ministre de Nouvelle-Zélande, dans la salle de l'Assemblée générale pendant la semaine de haut niveau de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. 23 septembre 2022. Photo ONU par Loey Felipe.

## Section 1.1 Le système des Nations Unies

### La Charte des Nations Unies

Les Nations Unies ont été créées<sup>1</sup> dans l'ombre de la Seconde Guerre mondiale par un monde déterminé à «préserver les générations futures du fléau de la guerre<sup>2</sup>» lors de la Conférence des Nations Unies sur les organisations internationales tenue à San Francisco en avril 1945<sup>3</sup>. Cinquante nations ont signé la Charte des Nations Unies le 26 juin 1945. L'Assemblée générale a modifié la Charte à cinq reprises<sup>4</sup>; elle comprend actuellement 111 articles et 19 chapitres décrivant les buts, les principes, la composition, les organes et le champ d'action des Nations Unies.

- 1) Nations Unies, « Étapes clés de l'histoire des Nations Unies : 1941-1950 », ONU. Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.un.org/fr/about-us/history-of-the-un/1941-1950>>.
- 2) Nations Unies, *Charte des Nations Unies*, 26 juin 1945. Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/full-text>>.
- 3) Nations Unies, « Étapes clés de l'histoire des Nations Unies : 1941-1950 ».
- 4) Nations Unies, Dag Hammarskjöld Library, « Can the UN Charter be amended, and how many times has this occurred? ». Disponible à l'adresse suivante : <[https://ask.un.org/faq/140440?utm\\_source=fbia](https://ask.un.org/faq/140440?utm_source=fbia)>.



Voir une vidéo de présentation de ce cours à l'adresse suivante : <[https://youtu.be/GZObj\\_0d0tQ](https://youtu.be/GZObj_0d0tQ)>.

Les Chapitres abordent quatre domaines principaux<sup>5</sup> :

1. La paix et la sécurité ;
2. Les questions économiques et sociales ;
3. Le régime de tutelle ; et
4. Les organes judiciaires.

Les articles décrivent les fonctions, les règles et les procédures des six principaux organes. L'Assemblée générale peut être considérée comme le principal organe législatif et le Secrétariat comme l'organe exécutif. La *Charte* se termine par un Règlement intérieur provisoire (entre autres, les privilèges et immunités des fonctionnaires des Nations Unies), des dispositions transitoires en matière de sécurité (nécessaires à la fin de la Seconde Guerre mondiale), des amendements et la ratification et la signature.

La connaissance de la *Charte* est indispensable pour comprendre la prise de décision dans les affaires internationales, les relations entre les États membres et les Nations Unies, ainsi que les relations entre les différentes entités de l'Organisation. La famille des organisations des Nations Unies - connue sous le nom de système des Nations Unies - est complexe, car elle tente d'aborder presque tous les domaines mondiaux de l'activité politique, économique et sociale. Le «système» se compose de six organes principaux, leurs organes subsidiaires, programmes et fonds, instituts de recherche et de formation, commissions techniques et régionales, organes d'experts et organes *ad hoc*, ainsi que 15 agences spécialisées, fonds d'affectation spéciale, secrétariats de conventions et autres organisations apparentées. En outre, il existe un grand nombre d'autres organisations internationales, gouvernementales, non gouvernementales et de la société civile, qui sont, d'une manière ou d'une autre, liées au système des Nations unies. Tous ces acteurs, ainsi que d'autres entités extérieures au système concernées par les questions internationales, constituent ce que l'on appelle généralement la communauté internationale.

Le document fondateur des Nations Unies peut être lu en ligne<sup>6</sup>, ce qui permet à l'étudiant de se référer aux articles mentionnés dans ce cours. Les principes clés de la Charte sont les suivants :

- L'égalité souveraine de tous les États membres ;
- Le règlement pacifique des différends internationaux ;
- Interdiction de l'emploi de la force ; et
- Non-intervention dans les affaires intérieures des États (à l'exception des mesures d'exécution prévues au chapitre VII).

## Organisation du système des Nations Unies

Depuis 2023, les Nations Unies comptent 193 États membres<sup>7</sup>. En outre, deux États observateurs permanents non membres (le Saint-Siège et la Palestine) et 21 organisations intergouvernementales participent en tant qu'observateurs et disposent de bureaux permanents au siège des Nations Unies à New York. Bien que la *Charte* ne le rende pas obligatoire, la plupart des États membres établissent une mission diplomatique à New York pour les représenter de manière permanente au siège des Nations unies et conseiller leurs gouvernements sur les aspects techniques liés aux opérations de paix des Nations Unies, ainsi que pour représenter leurs nations au sein des comités et groupes de travail des Nations Unies.

5) Georgetown Law Library, « The Main Organs of the United Nations ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://guides.ll.georgetown.edu/c.php?g=365747&p=7140280>>.

6) Nations Unies, *Charte des Nations Unies*.

7) Nations Unies, « États membres ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://press.un.org/fr/2024/ag12599.doc.htm>>.



Figure 1-1 Le système des Nations Unies

Source : Nations Unies, « Le système des Nations Unies », juillet 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/fr/delegate-fr/page/systeme-des-nations-unies-nouvel-organigramme>.

Les Nations Unies comprennent six organes principaux (bien que le Conseil de tutelle soit actuellement inactif) et comptent de nombreuses agences spécialisées, programmes et organisations connexes opérant dans le monde entier. La figure 1-1 illustre cette structure. Outre son siège à New York, les Nations Unies disposent de trois autres sièges à Genève (Suisse), Nairobi (Kenya) et Vienne (Autriche). Elles maintiennent une présence significative à Addis-Abeba (Éthiopie), Bangkok (Thaïlande), Beyrouth (Liban) et Santiago (Chili) et disposent de nombreux autres bureaux dans le monde entier.

## Section 1.2 Organes et agences des Nations Unies

Les principaux organes des Nations Unies<sup>8</sup> sont l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité<sup>9</sup>, le Conseil économique et social<sup>10</sup>, le Conseil de tutelle<sup>11</sup>, la Cour internationale de justice<sup>12</sup> et le Secrétariat<sup>13</sup>.

### L'Assemblée générale

L'Assemblée générale des Nations Unies<sup>14</sup> est le principal organe délibérant, politique et représentatif des Nations Unies. Les 193 États sont représentés à l'Assemblée générale, ce qui en fait le seul organe des Nations Unies doté d'une représentation universelle. Chaque année en septembre, l'ensemble des membres des Nations Unies se réunit dans la salle de l'Assemblée générale à New York pour entamer la session annuelle et participer au débat général, auquel de nombreux chefs d'État assistent et prennent la parole.

Les décisions sur les questions importantes, telles que celles relatives à la paix et à la sécurité, à l'admission de nouveaux membres et aux questions budgétaires, requièrent une majorité des deux tiers, tandis que les décisions sur les autres questions requièrent une majorité simple. Les responsabilités de l'Assemblée générale comprennent des responsabilités partagées avec le Conseil de sécurité. L'Assemblée générale élit un président<sup>15</sup> à chaque session pour un mandat de 12 mois.

### Le Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité des Nations Unies est le principal responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales en vertu de la Charte. Il compte 15 membres, dont cinq permanents (la Chine, la France, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique) et 10 membres non permanents sélectionnés pour deux ans chacun. Chaque membre dispose d'une voix. En vertu de la Charte, tous les États membres sont tenus de se conformer aux décisions du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité prend l'initiative de déterminer l'existence d'une menace contre la paix ou d'un acte d'agression. Il invite les parties à un différend à le régler pacifiquement et recommande des méthodes d'ajustement ou des conditions de règlement. Dans certains cas, le Conseil de sécurité peut recourir à des sanctions, voire autoriser l'usage de la force pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales. La présidence du Conseil de sécurité<sup>16</sup> change tous les mois. L'article 29 de la Charte stipule que le Conseil de sécurité « peut créer les organes subsidiaires<sup>17</sup> qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions<sup>18</sup> ».

8) Nations Unies, « Les organes principaux des Nations Unies ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.un.org/fr/about-us/main-bodies>>.

9) Nations Unies, « Conseil de sécurité ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://main.un.org/securitycouncil/fr>>.

10) Nations Unies, « Conseil économique et social ». <<https://ecosoc.un.org/fr>>.

11) Nations Unies, « Conseil de tutelle ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.un.org/fr/about-us/trusteeship-council>>.

12) Cour internationale de justice, « Cour internationale de justice ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.icj-cij.org/home>>.

13) Nations Unies, « Secrétariat ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.un.org/fr/about-us/secretariat>>.

14) Nations Unies, « Assemblée générale des Nations Unies ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.un.org/fr/ga/>>.

15) Nations Unies, « Assemblée générale, Président de la 77<sup>e</sup> session ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.un.org/fr/ga/president/77/>>.

16) Nations Unies, « Présidence du Conseil de sécurité ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://main.un.org/securitycouncil/fr/content/presidency>>.

17) Nations Unies « Organes subsidiaires ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.un.org/securitycouncil/content/subsidiary-organs-branch>>.

18) *Charter of the United Nations*, Article 29.



*Vue large de la salle de l'Assemblée générale alors que le Secrétaire général António Guterres (à la tribune et sur l'écran) s'adresse à l'ouverture de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale sur le thème : « Un tournant décisif : des solutions transformatrices face à des défis intriqués ». 20 septembre 2022. Photo ONU par Manuel Elías.*

## Le Secrétariat des Nations Unies

Le Secrétaire général est à la tête du Secrétariat des Nations Unies, avec des dizaines de milliers de fonctionnaires internationaux travaillant dans des lieux d'affectation partout dans le monde, exécutant les tâches quotidiennes des Nations Unies telles qu'elles sont définies par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les autres organes principaux de l'organisation.

Le Secrétaire général est le « plus haut fonctionnaire »<sup>19</sup> de l'Organisation. Il est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité pour un mandat habituel de cinq ans, renouvelable, qui est traditionnellement limité à deux. Le Secrétaire général est un symbole des idéaux de l'organisation et un défenseur de tous les peuples du monde, en particulier des pauvres et des vulnérables.

Les membres du personnel des Nations Unies sont recrutés au niveau international et local et travaillent dans des lieux d'affectation et dans le cadre d'opérations de paix sur le terrain, partout dans le monde. Cependant, servir la cause de la paix dans un monde violent est une occupation dangereuse. Depuis la création des Nations Unies, des centaines de personnes courageuses ont donné leur vie à leur service<sup>20</sup>.

Les Nations Unies sont financées principalement par les États membres<sup>21</sup> à partir de deux sources : les contributions mises en recouvrement et les contributions volontaires pour les institutions spécialisées et les organisations subsidiaires. Les contributions obligatoires sont des paiements que tous les États membres sont tenus d'effectuer et qui permettent de financer les principales fonctions du Secrétariat dans le cadre du budget ordinaire et du budget des opérations de paix. En outre, les institutions spécialisées disposent de leur propre budget<sup>22</sup>. Le coût des opérations de paix des Nations Unies a augmenté au fil des ans, et chaque État membre est légalement tenu de payer sa part respective pour les opérations de paix.

19) Nations Unies, « Le rôle du/de la Secrétaire général/e ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.un.org/sg/fr/content/the-role-of-the-secretary-general/>>.

20) Nations Unies, « En mémoire des disparus ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.un.org/fr/memorial/>>.

21) Mission permanente de la France auprès des Nations Unies à New York, « 5 things to know about the UN funding ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://onu.delegfrance.org/5-things-to-know-about-the-un-funding>>.

22) Maintien de la paix des Nations Unies, « Comment nous sommes financés ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://peacekeeping.un.org/fr/how-we-are-funded>>.

L'Assemblée générale<sup>23</sup> répartit les dépenses liées aux opérations de paix sur la base d'un barème spécial selon une formule complexe établie par les États membres. Cette formule tient compte, entre autres, de la richesse économique relative des États membres, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité devant payer une part plus importante en raison de leur responsabilité particulière dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En 2020-2021, les États-Unis, la Chine, le Japon, l'Allemagne et le Royaume-Uni sont les cinq premiers contributeurs, dans l'ordre décroissant du montant de leur contribution.

La Cinquième Commission<sup>24</sup> de l'Assemblée générale fixe le barème des contributions au budget ordinaire tous les trois ans. Comme les opérations de paix varient en nombre et en durée, les contributions au budget des opérations de paix fluctuent également d'une année à l'autre.

Le budget approuvé pour les opérations de paix des Nations Unies pour l'exercice 2022-23 s'élève à 6,45 milliards de dollars<sup>25</sup>, en hausse d'environ 1,16 pour cent par rapport au budget 2021 – 22. Ce budget couvre dix missions, une opération de soutien, trois bases logistiques et le compte d'appui qui finance le personnel du Siège qui les soutient. Les « quatre grandes » missions multidimensionnelles (Mission multidimensionnelle intégrée

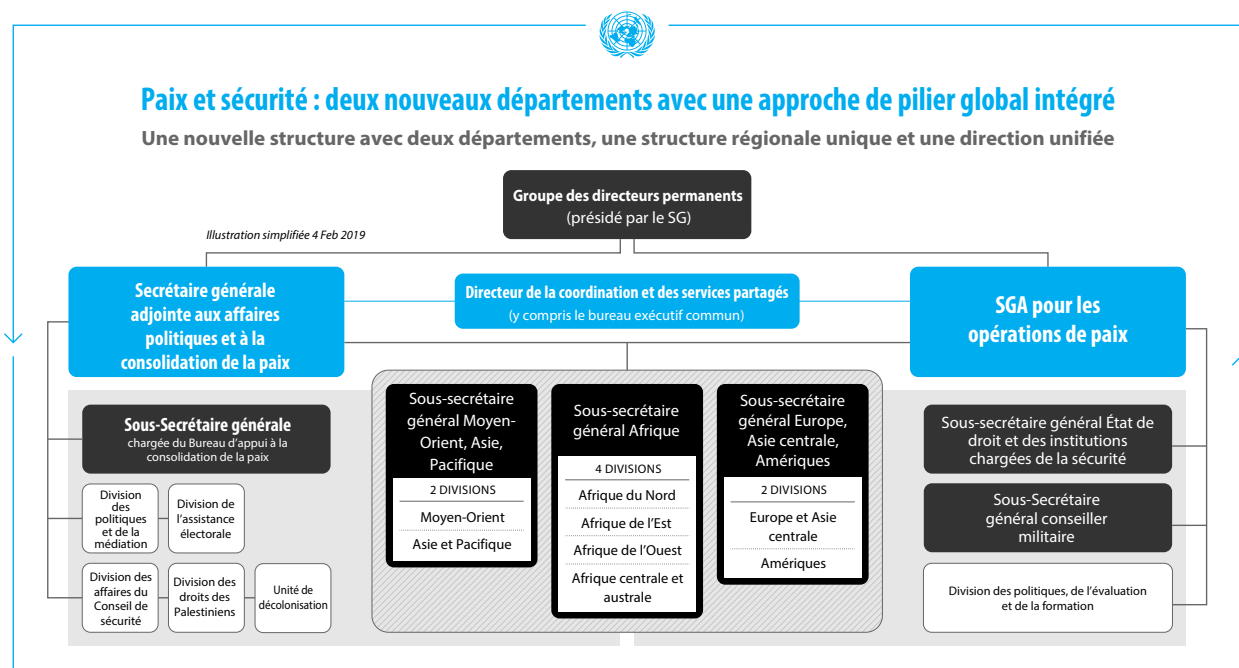


**Figure 1-2 : Nouvel organigramme des piliers de la paix et de la sécurité des Nations Unies**

Source : Nations Unies, « Peace and Security: two new departments with a 'whole-of-pillar' approach ». Disponible à l'adresse suivante : <https://reform.un.org/news/peace-and-security-pillar>.

23) Maintien de la paix des Nations Unies, « Rôle de l'Assemblée générale ». Disponible à l'adresse suivante : <https://peacekeeping.un.org/fr/role-of-general-assembly>.

24) Nations Unies, « Questions administratives et budgétaires (Cinquième commission) ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/fr/ga/fifth/index.shtml>.

25) Nations Unies, « General Assembly approves \$6.45 billion budget for peacekeeping ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/en/delegate/general-assembly-approves-645-billion-budget-peacekeeping>.

de stabilisation au Mali [MINUSMA]<sup>26</sup>, Mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud [MINUSS], Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation en République centrafricaine [MINUSCA] et Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo [MONUSCO]) représentent près de 70 pour cent de ce budget<sup>27</sup>.

La leçon 3 aborde les fonctions des départements impliqués dans la gestion des conflits, notamment le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (DPPA) et le Département des opérations de paix (DPO). Le 1er janvier 2019<sup>28</sup>, Le Département des affaires politiques (DAP) et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) ont été fusionnés pour former le nouveau DPPA, tandis que le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) est devenu le DPO. Le DPPA et le DPO supervisent désormais conjointement huit divisions régionales, chaque division gérant une combinaison d'opérations de paix, de missions politiques spéciales et de contextes autres que des missions. Le Département de l'appui opérationnel (DOS)<sup>29</sup> fournit un soutien opérationnel à toutes les entités du Secrétariat des Nations Unies au niveau mondial et, le cas échéant, exerce des pouvoirs délégués au nom des clients.



*La Cour internationale de justice (CIJ) a tenu des audiences publiques (par lien vidéo) dans l'affaire du Différend concernant le statut et l'utilisation des eaux du Silala (Chili c. Bolivie) au Palais de la Paix à La Haye, à partir du 1er avril 2022. 4 avril 2022. Photo ONU par Frank van Beek.*

## Agences, fonds et programmes des Nations Unies

Les opérations de paix des Nations Unies<sup>30</sup> font partie du système plus large des Nations Unies, qui comprend plus de 30 organisations affiliées, fonds, programmes et agences spécialisées, chacun ayant son propre travail, sa propre direction et son propre budget<sup>31</sup>. Ces fonds, programmes et agences sont financés par des contributions volontaires plutôt que par des quotes-parts. Dans le contexte des opérations de paix, ils travaillent conjointement pour contribuer à la paix, à la stabilité et aux objectifs de développement.

26) La mission a fermé le 31 décembre 2023.

27) Relief Web, « The 2022 UN Peacekeeping Budget: Signs of Progress or a Fleeting Moment of Consensus? », 20 juillet 2022. Disponible à l'adresse suivante : <<https://reliefweb.int/report/world/2022-un-peacekeeping-budget-signs-progress-or-fleeting-moment-consensus#:~:text=Observations%20about%20the%20new%202022%20UN%20peacekeeping%20budget&text=This%20is%20the%20first%20time,skyrocket%20by%20over%2014%20percent>>.

28) Nations Unies, « Peace and Security Pillar ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://reform.un.org/news/peace-and-security-pillar>>.

29) Nations Unies, « Department of Operational Support ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://operationalsupport.un.org/en>>.

30) Maintien de la paix des Nations Unies, « Qu'est-ce que le maintien de la paix ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://peacekeeping.un.org/fr>>.

31) Better World Campaign, « UN Funds, Programs and Specialized Agencies ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://betterworldcampaign.org/resources/briefing-book-2022/united-nations-programs-funds-agencies>>.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)<sup>32</sup>, le Fonds international des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)<sup>33</sup>, le Programme alimentaire mondial (PAM)<sup>34</sup> et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)<sup>35</sup> sont les principaux acteurs des opérations de paix des Nations Unies, ainsi que toutes les autres entités des Nations Unies qui font partie de l'équipe de pays des Nations Unies (UNCT)<sup>36</sup>. L'équipe de pays des Nations Unies suit et répond aux situations d'urgence, atténue la détresse causée par les conflits, fait progresser les besoins en matière de développement et répond aux préoccupations humanitaires. La consolidation de la paix<sup>37</sup> et l'aide humanitaire<sup>38</sup> des Nations Unies sont coordonnées avec cette équipe, dirigée par un coordinateur résident. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA)<sup>39</sup> est le point focal du Secrétariat pour la synergie d'une réponse humanitaire cohérente.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)<sup>40</sup> est une organisation neutre qui travaille en étroite collaboration avec le personnel des opérations de paix des Nations Unies pour assurer la protection et l'assistance humanitaires aux victimes de la guerre et de la violence armée. Le travail de l'organisation est guidé par le droit international humanitaire<sup>41</sup>, en particulier les Conventions de Genève et le Protocole additionnel I<sup>42</sup>. En outre, le CICR jouit également d'un droit d'initiative qui lui permet, lorsque le droit international humanitaire ne s'applique pas, d'offrir ses services aux gouvernements, ce qui constitue une ingérence dans les affaires intérieures de l'État concerné<sup>43</sup>.

### Lectures complémentaires »

Lectures complémentaires « Pour plus de détails sur le système des Nations Unies, les lecteurs peuvent se référer au cours d'apprentissages en ligne du POTI Une introduction au système des Nations Unies et à son rôle dans la paix et la sécurité internationales (mis à jour en 2022). Le cours est disponible à l'adresse suivante : <<https://www.peaceopstraining.org/courses/intro-fr-2022/>>.

## Section 1.3 Opérations de paix des Nations Unies

Les opérations de paix des Nations Unies se sont révélées être un outil efficace pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au cours des 70 ans de leur d'histoire<sup>44</sup>, les missions des Nations Unies ont persévéré, s'adaptant à des environnements opérationnels difficiles pour remplir leur mandat. Les opérations de paix

32) Programme des Nations Unies pour le développement, « Programme des Nations Unies pour le développement » Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.undp.org/fr>>.

33) Fonds international d'urgence pour l'enfance des Nations Unies, « Fonds international d'urgence pour l'enfance des Nations Unies ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.unicef.org/fr>>.

34) Programme alimentaire mondial, « Programme alimentaire mondial ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.wfp.org>>.

35) Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, "UNHCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.unhcr.org>>.

36) Groupe des Nations Unies pour le développement durable, « Notre mode de fonctionnement » Disponible à l'adresse suivante : <<https://unsdg.un.org/fr/about/how-we-work>>.

37) Nations Unies, « Commission de consolidation de la paix ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.un.org/peacebuilding/fr>>.

38) Nations Unies, « Fournir de l'aide humanitaire ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.un.org/fr/our-work/deliver-humanitarian-aid>>.

39) Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Creative Community Outreach Initiative (CCOI) ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.un.org/en/ccoi/ocha-united-nations-office-coordination-humanitarian-affairs>>.

40) Comité international de la Croix-Rouge, « Comité international de la Croix-Rouge ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.icrc.org/fr>>.

41) Comité international de la Croix-Rouge, « Droit et politiques humanitaires ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.icrc.org/fr/droit-et-politiques>>.

42) Comité international de la Croix-Rouge, « Les Conventions de Genève et leurs commentaires ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.icrc.org/fr/droit-et-politique/les-conventions-de-geneve-et-leurs-commentaires>>.

43) Comité international de la Croix-Rouge, « Notre mandat et notre mission ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.icrc.org/fr/notre-mandat-et-notre-mission>>.

44) Maintien de la paix des Nations Unies, « Maintien de la paix : 70 ans de service et de sacrifice ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://peacekeeping.un.org/fr/un-peacekeeping-70-years-of-service-sacrifice>>.

multidimensionnelles contemporaines sont appelées non seulement à maintenir la paix et la sécurité, mais aussi à faciliter les processus de paix, à protéger les civils, à piloter le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants<sup>45</sup>, à soutenir l'organisation d'élections, à protéger et promouvoir les droits de l'homme<sup>46</sup> et à aider à restaurer l'État de droit et à étendre l'autorité légitime de l'État.

Les Nations Unies déploient différentes opérations de paix, notamment des missions politiques des Nations Unies<sup>47</sup> et des envoyés spéciaux<sup>48</sup>. Le personnel des opérations de paix est composé de civils<sup>49</sup>, de militaires<sup>50</sup> et de personnel de police<sup>51</sup>, qui travaillent tous ensemble. Dans une région ou une zone de mission donnée, plusieurs organisations des Nations Unies, ainsi que du personnel d'autres acteurs internationaux et régionaux, peuvent avoir été déployés pour une période prolongée. La direction de la mission doit être consciente des multiples questions et actions qui se déroulent dans cette région, de leur dynamique changeante et de leurs liens avec les objectifs de la mission. Douze opérations de paix<sup>52</sup> sont actuellement déployées. L'une des principales priorités de la politique de genre des opérations de paix des Nations Unies<sup>53</sup> est d'augmenter le nombre de femmes au sein du personnel des opérations de paix<sup>54</sup>, y compris le nombre d'officiers d'état-major et d'observateurs militaires féminins, dont la proportion devrait être portée à 25 pour cent d'ici à 2028<sup>55</sup>. En décembre 2022, 21,84 pour cent des officiers d'état-major et des observateurs militaires des opérations de paix étaient des femmes, ce qui correspond à l'objectif de 19 pour cent de femmes déployées en 2022<sup>56</sup>.



*L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et ses partenaires ont ouvert une nouvelle zone d'installation dans le district d'Arua, dans le nord de l'Ouganda, en février 2017, pour accueillir des milliers de réfugiés arrivant du Soudan du Sud. La nouvelle zone d'installation d'Imvepi a été ouverte après que la zone d'installation de Palorinya a atteint sa capacité d'accueil de réfugiés. 19 juin 2017. Photo ONU par Mark Garten.*

- 45) Maintien de la paix des Nations Unies, « Le désarmement, la démobilisation et la réintégration ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://peacekeeping.un.org/fr/disarmement-demobilization-and-reintegration>>.
- 46) Nations Unies, « Protéger les droits de l'homme » Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.un.org/fr/our-work/protect-human-rights>>.
- 47) Nations Unies, « DPPA sur le terrain ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://dppa.un.org/fr/dppa-around-world>>.
- 48) Nations Unies, United Nations, « Current presences ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://dppa.un.org/en/current-presences>>.
- 49) Maintien de la paix des Nations Unies, « Personnel civil ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://peacekeeping.un.org/fr/civilians>>.
- 50) Maintien de la paix des Nations Unies, « Militaires ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://peacekeeping.un.org/fr/military>>.
- 51) Maintien de la paix des Nations Unies, « Police de l'ONU ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://peacekeeping.un.org/fr/un-police>>.
- 52) Maintien de la paix des Nations Unies, « Lieux d'intervention ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://peacekeeping.un.org/fr/where-we-operate>>.
- 53) Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies tenant compte des questions de genre », 1<sup>er</sup> février 2021. 4. Disponible à l'adresse suivante : <<https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/gender-responsive-un-peacekeeping-operations-policy-fr.pdf>>.
- 54) Maintien de la paix des Nations Unies, « Statistiques par genre ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://peacekeeping.un.org/fr/gender>>.
- 55) Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, « Uniformed Gender Parity Strategy, 2018-2028 », 4. Disponible à l'adresse suivante : <<https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/uniformed-gender-parity-2018-2028.pdf>>.
- 56) Maintien de la paix des Nations Unies, « 2022 Operational effect and women peacekeepers: Addressing the gender imbalance (December 2022 data) », décembre 2022. Disponible à l'adresse suivante: <[https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/operational\\_effect\\_and\\_women\\_peacekeepers\\_december\\_2022.pdf](https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/operational_effect_and_women_peacekeepers_december_2022.pdf)>.

## Accord sur le statut des forces de la MINUSS »

L'Accord sur le statut des forces entre les Nations Unies et le gouvernement de la République du Soudan du Sud concernant la MINUSS a été signé le 8 août 2011. Cet accord a fait progresser juridiquement cette opération de paix conformément aux traités internationaux et a organisé les relations entre diverses institutions gouvernementales et la MINUSS.

L'Accord sur le statut des forces impliquait des engagements de la part des deux parties, le Soudan du Sud et de la MINUSS (créée le 8 juillet 1996 par la résolution 1996 (2011)<sup>i</sup> du Conseil de sécurité et qui prévoyait une composante militaire d'environ 7 000 hommes ayant pris effet le lendemain de la déclaration d'indépendance du Soudan du Sud). Dans le cadre de l'Accord sur le statut des forces, le gouvernement du Soudan du Sud a accepté les conventions sur les privilèges et immunités liés au personnel des opérations de paix des Nations Unies dans le pays, sur la base de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies<sup>ii</sup>.



*Le Soudan du Sud et la MINUSS signent un accord relatif aux forces. 8 août 2011. Regardez la signature de l'accord à l'adresse suivante : <<https://www.unmultimedia.org/avlibrary/asset/U110/U110809e/>>.*

La SOFA a également engagé la MINUSS à travailler avec impartialité et dans le respect de toutes les lois et réglementations locales. En outre, la MINUSS s'est engagée à respecter les conventions internationales applicables à la conduite du personnel militaire, notamment les quatre Conventions de Genève de 1949<sup>iii</sup> et leurs protocoles additionnels du 8 juin 1977<sup>iv</sup> et la Convention de l'UNESCO du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé<sup>v</sup>.

Cet Accord a constitué un jalon qui a incité toutes les institutions gouvernementales et le public à coopérer avec la nouvelle opération de paix des Nations Unies pour instaurer la paix et la stabilité dans l'État du Sud-Soudan nouvellement créé. Ce document a servi de réorientation stratégique essentielle pour la MINUSS, qui a été créée sur le dos de la MINUS.

Lire l'intégralité de l'Accord sur le statut des forces : <[https://unmiss.unmissions.org/sites/default/files/unmiss\\_sofa\\_-\\_english\\_version\\_0.pdf](https://unmiss.unmissions.org/sites/default/files/unmiss_sofa_-_english_version_0.pdf)>.

<sup>i</sup> Conseil de sécurité des Nations Unies, résolution 1996 (2011), S/RES/1996 (2011), 8 juillet 2011. Disponible à l'adresse suivante : <<https://unmiss.unmissions.org/un-security-council-resolution-1996-2011>>.

<sup>ii</sup> Nations Unies, Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, 13 février 1946. Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.un.org/en/ethics/assets/pdfs/Convention%20of%20Privileges-Immunities%20of%20the%20UN.pdf>>.

<sup>iii</sup> Les Conventions de Genève du 12 août 1949. Disponibles à l'adresse suivante : <<https://www.icrc.org/en/doc/assets/files/publications/icrc-002-0173.pdf>>.

<sup>iv</sup> Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949. Disponibles à l'adresse suivante : <[https://www.icrc.org/en/doc/assets/files/other/icrc\\_002\\_0321.pdf](https://www.icrc.org/en/doc/assets/files/other/icrc_002_0321.pdf)>.

<sup>v</sup> UNESCO, Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec Règlement d'exécution de 1954. Disponible à l'adresse suivante : <[https://en.unesco.org/sites/default/files/1954\\_Convention\\_EN\\_2020.pdf](https://en.unesco.org/sites/default/files/1954_Convention_EN_2020.pdf)>.

Les opérations de paix des Nations Unies tirent leur légalité des résolutions du Conseil de sécurité<sup>57</sup>, souvent appelées mandats de mission. Le mandat définit la taille, le rôle, les tâches, le calendrier, le budget et la répartition des responsabilités. Le Conseil de sécurité peut invoquer différents chapitres de la *Charte des Nations Unies* lorsqu'il autorise le déploiement d'opérations de paix des Nations Unies. Le chapitre VI<sup>58</sup> (en particulier l'article 33) et le chapitre VII<sup>59</sup> (en particulier l'article 42) constituent la base des missions visant à répondre aux menaces contre la paix, aux ruptures de la paix et aux actes d'agression au sein de la communauté internationale, tandis que le chapitre VIII<sup>60</sup> (en particulier, les articles 52–54) prévoit spécifiquement l'action d'organisations régionales, approuvée et suivie par le Conseil de sécurité. Toutefois, le Conseil de sécurité n'est pas tenu de se référer à un chapitre spécifique lorsqu'il adopte des résolutions.

Une fois l'opération de paix autorisée, une convention sur le statut des forces (SOFA) (comme celle de la Mission des Nations Unies au Soudan [MINUS])<sup>61</sup> est signée entre l'État hôte et les Nations Unies<sup>62</sup>. Cette convention établit le cadre dans lequel le personnel des Nations Unies opère dans un pays étranger et la manière dont les lois nationales de ce pays s'appliquent au personnel qui s'y trouve. Une SOFA ne constitue pas un arrangement de sécurité, mais établit les droits et les privilèges du personnel étranger présent dans un pays à l'appui d'une sécurité plus large<sup>63</sup>.

Le facteur essentiel de planification des opérations de paix des Nations Unies est l'assurance que les États membres fourniront les ressources humaines et autres nécessaires à la mission. Les accords mutuels, qui comprennent des mémorandums de déploiement et de remboursement<sup>64</sup> entre le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, sont essentiels pour la planification et l'exécution conjointes des politiques et des stratégies des opérations de paix. Le système de préparation des moyens de maintien de la paix (PCRS)<sup>65</sup> vise à établir un processus d'interaction plus prévisible et plus dynamique entre le siège des Nations Unies et les États membres et à renforcer le déploiement rapide et de qualité des capacités des opérations de paix.



*Vue sur l'horizon de Manhattan depuis le siège des Nations Unies pendant la semaine du débat général annuel de l'Assemblée générale. À gauche, l'Empire State Building ; à droite, le Chrysler Building 22 septembre 2017. Photo ONU par Rick Bajornas.*

57) Nations Unies, « Conseil de sécurité des Nations Unies ».

58) Nations Unies, *Charte des Nations Unies*.

59) Nations Unies, *Charte des Nations Unies*.

60) Nations Unies, *Charte des Nations Unies*.

61) Nations Unies, « Agreement between the Government of Sudan and the United Nations concerning the status of the United Nations Mission in Sudan ». Disponible à l'adresse suivante : <[https://unmis.unmissions.org/sites/default/files/old\\_dnn/sofa.pdf](https://unmis.unmissions.org/sites/default/files/old_dnn/sofa.pdf)>.

62) Département des opérations de paix, *Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies (UNIBAM)*, Deuxième édition, janvier 2020. Disponible à l'adresse suivante : <[https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/3\\_military\\_-\\_1\\_united\\_nations\\_infantry\\_battalion\\_manual\\_unibam.pdf](https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/3_military_-_1_united_nations_infantry_battalion_manual_unibam.pdf)>.

63) Chuck A. Mason, « Status of Forces Agreement (SOFA): What Is It, and How Has It Been Utilized? », CRS Report for Congress, 18 juin 2009. Disponible à l'adresse suivante : <<https://apps.dtic.mil/sti/pdfs/ADA502337.pdf>>.

64) Maintien de la paix des Nations Unies, « Déploiement et remboursement ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://peacekeeping.un.org/fr/deployment-and-reimbursement>>.

65) Maintien de la paix des Nations Unies « Militaires ».

## Section 1.4 Réformes des Nations Unies

Le Secrétariat des Nations Unies a entrepris des réformes majeures<sup>66</sup> au fil des ans pour s'adapter et améliorer son efficacité grâce à des efforts de consultation. Le rapport *Un agenda pour la paix : diplomatie préventive, rétablissement et maintien de la paix*<sup>67</sup>, publié par Boutros Boutros-Ghali en 1992, est l'un des premiers documents de vision publiés par un Secrétaire général des Nations Unies. Dans ce rapport, outre des définitions élargies du rétablissement et du maintien de la paix, Boutros-Ghali a introduit le concept de consolidation de la paix après un conflit.

La publication en 2000 du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, communément intitulée le rapport Brahimi<sup>68</sup>, a marqué un tournant, appelant à une approche inclusive du maintien et de la consolidation de la paix, s'attaquant aux causes sous-jacentes des conflits, décrivant la nécessité de mandats clairs, crédibles et atteignables, et appelant au développement de capacités de déploiement rapides et efficaces par le biais d'une stratégie globale de soutien logistique.

À la suite du rapport Brahimi, les États membres des Nations Unies et le Secrétariat des Nations Unies ont poursuivi d'importants efforts de réforme, notamment les modifications apportées au financement des opérations de paix<sup>69</sup> publiées en 2006 et la résolution adoptée par l'Assemblée générale lors du sommet mondial de 2005<sup>70</sup> établissant la Commission de consolidation de la paix. Ces efforts ont été poursuivis en 2008 par la publication d'un document intitulé *Principes et orientations des opérations de maintien de la paix de l'ONU*, généralement connu sous le nom de Doctrine Capstone<sup>71</sup>, présentant les orientations les plus importantes pour le personnel des opérations de paix des Nations Unies sur le terrain.

Le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement intitulé *Un monde plus sûr : Notre affaire à tous*<sup>72</sup>, a défini un cadre général pour la sécurité collective au XXI<sup>e</sup> siècle. Il a souligné la nécessité de prévenir les conflits, de protéger les civils en tant qu'obligation fondamentale des États membres des Nations Unies, d'orienter les opérations sur le terrain, de soutenir le déploiement rapide et d'assurer un leadership fort et responsable.

Deux autres publications sont recommandées : *A New Partnership Agenda : Charting a New Horizon for Peacekeeping*<sup>73</sup> et l'étude *Improving Security of Peacekeepers*<sup>74</sup>, *Improving Security of Peacekeepers* [2], également connue sous le nom de rapport Cruz. Le rapport *Nouveaux horizons* définit quatre domaines prioritaires pour relancer le dialogue avec les parties prenantes : l'élaboration des politiques, le développement des capacités, la planification et le contrôle. Le rapport Cruz préconise une approche proactive sur le terrain pour exploiter la technologie, la

66) Maintien de la paix des Nations Unies, « La réforme des opérations ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://peacekeeping.un.org/en/reforming-peacekeeping>>.

67) Nations Unies, *Agenda pour la paix*, A/47/277, 17 juin 1992. Disponible à l'adresse suivante : <<http://undocs.org/a/47/277>>.

68) Assemblée générale et Conseil de sécurité, *Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects*, A/55/305-S/2000/809, 21 août 2000. Disponible à l'adresse suivante : <<https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n00/594/71/pdf/n0059471.pdf>>.

69) Assemblée générale, *Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 et budgets pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007*, Rapport du Secrétaire général, A/60/696, 24 février 2006. Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2F60%2F696&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False>>.

70) Résolution 60/1 de l'Assemblée générale, *2005 World Summit Outcome*, A/RES/60/1, 24 octobre 2005. Disponible à l'adresse suivante : <[https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A\\_RES\\_60\\_1.pdf](https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A_RES_60_1.pdf)>.

71) Département des opérations de paix, *Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : principes et orientations*, 18 janvier 2010. Disponible à l'adresse suivante : <[https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/peacekeeping/en/capstone\\_eng.pdf](https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/peacekeeping/en/capstone_eng.pdf)>.

72) Assemblée générale, *Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire*, Note du Secrétaire général, A/59/565, 2 décembre 2004. Disponible à l'adresse suivante : <<https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2F59%2F565&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False>>.

73) DPO/DFO, *A New Partnership Agenda, Charting a New Horizon for UN Peacekeeping*, juillet 2009. Disponible à l'adresse suivante : <[https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/newhorizon\\_0.pdf](https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/newhorizon_0.pdf)>.

74) Nations Unies, *Improving security of United Nations peacekeepers: We need to change the way we are doing business*, 19 décembre 2019. Disponible à l'adresse suivante : <[https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/improving\\_security\\_of\\_united\\_nations\\_peacekeepers\\_report.pdf](https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/improving_security_of_united_nations_peacekeepers_report.pdf)>.

formation et la responsabilisation.

L'initiative Action pour le maintien de la paix (A4P)<sup>75</sup> du Secrétaire général António Guterres a été lancée en 2018 et constitue le programme de base du Secrétaire général pour changer tous les aspects des opérations de paix. Elle comporte huit domaines d'engagement spécifiques : la politique ; les femmes, la paix et la sécurité ; la protection ; la sûreté et la sécurité ; la performance et la responsabilité ; la consolidation de la paix et le maintien de la paix ; les partenariats ; et la conduite des opérations de paix et de leur personnel.

La Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies<sup>76</sup> souligne la nécessité de mener des opérations de paix innovantes, axées sur les données et fondées sur la technologie, conformément à l'initiative A4P<sup>77</sup> et aux priorités d'A4P Plus (A4P+)<sup>78</sup>.

### Lecture complémentaire »

Pour plus de détails sur la doctrine Capstone, la doctrine des opérations de paix, les définitions, les procédures et la politique, les lecteurs sont invités à se référer au cours d'apprentissage en ligne du POTI intitulé Principes et orientations des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ce cours est disponible à l'adresse suivante : <<https://www.peaceopstraining.org/courses/principles-and-guidelines/>>.



*Photo de groupe aérienne du personnel à Genève simulant le logo des Objectifs de développement durable à l'occasion de la Journée du personnel des Nations Unies. 28 octobre 2016. Photo ONU par Jean Marc Ferré.*

75) Initiative du Secrétaire général pour le maintien de la paix A4P. Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.un.org/fr/A4P/>>.

76) DPO/DOS, « Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies » 17 septembre 2021. Disponible à l'adresse suivante : <<https://peacekeeping.un.org/fr/strategy-digital-transformation-of-un-peacekeeping>>.

77) Maintien de la paix des Nations Unies, « Action pour le maintien de la paix (A4P) ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://peacekeeping.un.org/fr/action-for-peacekeeping-a4p>>.

78) Maintien de la paix des Nations Unies, « A4P+: Action for peacekeeping priorities 2021-2023 ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://peacekeeping.un.org/en/a4p-action-peacekeeping-priorities-2021-2023>>.

## Questionnaire de fin de Leçon »

1. **Les Nations Unies ont été fondées en :**
  - A. 1925
  - B. 1945
  - C. 1965
  - D. 1985
2. **Les Nations Unies disposent-elles de plus d'un siège ?**
  - A. Non, le seul siège des Nations Unies se trouve à New York.
  - B. Oui, les Nations Unies ont quatre sièges, à New York, Addis-Abeba, Bangkok et Santiago.
  - C. Oui, les Nations Unies ont quatre sièges, à New York, Genève, Nairobi et Vienne.
  - D. Oui, les Nations Unies ont huit sièges dans le monde.
3. **Quel est le seul organe des Nations Unies disposant d'une représentation universelle ?**
  - A. Le Conseil de sécurité
  - B. L'Assemblée générale
  - C. Le Conseil économique et social
  - D. La Cour internationale de justice
4. **Le Conseil de sécurité des Nations Unies compte \_\_\_\_\_ membres.**
  - A. cinq
  - B. 10
  - C. 15
  - D. 20
5. **Quelle est la durée du mandat de la présidence du Conseil de sécurité ?**
  - A. Un mois
  - B. Douze mois
  - C. Cinq ans
  - D. Dix ans
6. **Quels sont les membres permanents du Conseil de sécurité ?**
  - A. La Chine, l'Allemagne, le Japon, la Fédération de Russie et les États-Unis
  - B. L'Inde, la France, le Japon, la Fédération de Russie et le Royaume-Uni
  - C. La Chine, la France, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis
  - D. La France, l'Allemagne, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis
7. **Qui gère le Secrétariat des Nations Unies ?**
  - A. Le Conseil de sécurité
  - B. L'Assemblée générale
  - C. Tous les organes principaux des Nations Unies
  - D. Le Secrétaire général
8. **Les membres du personnel des Nations Unies sont recrutés \_\_\_\_\_.**
  - A. Uniquement au niveau local
  - B. Uniquement au niveau international
  - C. Au niveau local et international
  - D. Sur le terrain
9. **Que sont appelées à faire les opérations de paix multidimensionnelles contemporaines ?**
  - A. A maintenir la paix et la sécurité
  - B. Faciliter les processus de paix
  - C. Procéder au désarmement et à la démobilisation
  - D. Toutes les propositions précitées
10. **Quel est le Secrétaire général des Nations Unies qui a lancé l'Action pour le maintien de la paix (A4P) ?**
  - A. Boutros Boutros-Ghali
  - B. Kofi Annan
  - C. Ban Ki-Moon
  - D. António Guterres

*Les réponses à ce questionnaire figurent à la page suivante.*

## Questionnaire de fin de Leçon »

---

### Réponses »

1. B
2. C
3. B
4. C
5. A
6. C
7. D
8. C
9. D
10. D